

Sommaire

Page 1

✕ **Éditorial**

- *La résilience et l'adaptation
au changement climatique*

Page 2

✕ **Développement durable**

- *La Véloration contre le
dérèglement climatique*

Page 3

✕ **Développement durable**

- *30 000 arbres : au-delà du
symbole*

Page 4

✕ **Aménagement**

- *L'agglomération fait son SCOT, en
vase clos*

✕ **Développement durable**

- *Nous voulons des coquelicots*

Page 5

✕ **Développement durable**

- *Devenir les pionniers de la
transition agricole et
alimentaire*

Page 6

✕ **Développement durable**

- *Dérèglement climatique et
résilience : L'ADEMUB fait
campagne*
- *Sans oublier votre Agenda
proche*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19/11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nos villes sont à la fois responsables et victimes du changement climatique. Mais elles peuvent et doivent, aussi et surtout, être un élément important de résolution du problème.

La résilience correspond à la quantité ou à la dimension des impacts auxquels un secteur peut résister avant de subir une transformation complète. L'adaptation au changement climatique s'entend de toute activité qui réduit ses effets négatifs ou qui tire parti des nouvelles perspectives découlant de l'évolution du climat. Deux réactions interdépendantes aux divers effets du changement climatique sur les personnes, les collectivités, les écosystèmes, les infrastructures ainsi que l'économie, industrie et entreprises. Les politiques des autorités urbaines peuvent jouer un rôle majeur en réduisant l'impact des villes sur le changement climatique global. Pour cela, nous, citoyens responsables, devons maintenir une pression constante sur nos élus pour que les décisions draconiennes qui s'imposent soient prises.

À Brétigny, une des premières actions concrètes à mener : **la préservation de nos terres agricoles** de qualité reconnue pour une production alimentaire de proximité. Brétigny, commune de 1 456 hectares conserve encore 27% de terrains agricoles contrairement à certaines communes comme Villemoisson, Morsang, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel ou Arpajon qui en sont déjà dépourvues. Notre commune bénéficie encore de l'avantage certain d'être entre ville et campagne. Il faut absolument préserver cette situation. Par ailleurs, notre ville satisfaisant aux dispositions légales en matière de logements sociaux, il nous semble responsable de **classer en ZAP** (zone agricole protégée) **nos surfaces agricoles brétignolaises. La ZAP protège une vocation agricole sur le long terme**, et en favorise l'investissement en qualité (amélioration du sol, remise en culture), limite la spéculation et facilite la reprise des terres par de jeunes agriculteurs et évite le mitage. En juin, le conseil municipal devra délibérer sur la mise en application d'une politique des ZAP à Brétigny. Mais pour l'instant ce n'est encore qu'un projet et l'ADEMUB s'est positionnée dans un courrier récemment envoyé au maire. Pour nous, il est essentiel de protéger de l'urbanisation toutes **les terres agricoles situées entre le quartier Clause et la vallée de l'Orge**, ce qui préservera les Joncs Marins. Également mettre en **ZAP les terrains agricoles de l'Orme Fourmi** sous menace persistante et combat historique de notre association. Nous resterons attentifs à ces décisions d'importance. N'oublions pas que nos espaces boisés et zones humides constituent nos indispensables réserves de biodiversité. Écosystème, composé à la fois de flore et de faune, sur un support (sol et sous-sol) apte à accueillir et faire grandir cet ensemble fragile et complexe. **Être résilient et s'adapter, c'est aussi laisser plus de place à la nature.**

D'autres actions concrètes sont à mener tout près de nous, comme lutter contre toute forme de «dévégétalisation» en zone urbanisée. Il est impératif de préserver la continuité écologique.

Parmi les actions retenues aux Assises de la ville, est prévue une modification du PLU. Celle-ci est en effet indispensable pour mener à bien les actions prévues. Par ailleurs, nous appelons à la relance de l'atelier d'urbanisme, outil de concertation.

Lors de la réunion publique qui a suivi notre dernière assemblée générale, l'ADEMUB a lancé une nouvelle campagne sur la **lutte contre le dérèglement climatique**. Nous vous invitons à venir poursuivre, avec nous, le dialogue sur cette priorité absolue. **Rendez-vous le dimanche 16 juin à l'Espace Rencontres du Marché Couvert (à partir de 10h).**

LA VÉLORUTION CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Franc succès pour la 6e édition de notre VÉLORUTION brétignolaise. Le samedi 18 mai, ont retenti dans les rues de Brétigny les cris joyeux de dizaines de cyclistes pédalant pour faire de notre ville une pionnière dans la promotion des modes actifs.



Faire avancer la place du vélo dans nos déplacements quotidiens contribue fortement à la lutte contre le dérèglement climatique et pour la transition écologique.

Très tôt, l'ADEMUB a compris l'importance de promouvoir l'usage du vélo et de ses déclinaisons dans notre ville et alentour. Parvenir à une circulation plus sûre, plus apaisée tout en luttant contre la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, cause du dérèglement climatique, apparaissait comme un défi.

Défi que nous sommes en passe de gagner. En effet, les décideurs que sont nos élus ont compris l'importance d'un tel enjeu pour notre avenir à tous. Aujourd'hui, grâce à nos efforts conjugués, Brétigny est en train de devenir la VILLE DU VÉLO. Les banderoles affichées pour l'occasion aux portes de la ville marquent notre volonté commune. Tout comme les aménagements qui sont apparus ces dernières années et ont grandement amélioré la vie des cyclistes.

Mais nous ne sommes qu'au milieu du gué. Il y a encore fort à faire. Tout d'abord sur le plan aménagement. Nous souhaitons parvenir au plus tôt à «LA VILLE à 30», soit une généralisation de la vitesse maximale à 30 km/h, devenue la règle, avec

de rares exceptions pour le trafic de transit. Puis, sur le plan de la pédagogie et de l'information. Les automobilistes doivent être informés massivement sur les règles, souvent récentes, à respecter, notamment celles destinées à favoriser la circulation et le stationnement des cyclistes. Sans oublier, bien entendu, les piétons. La mise en place de la vidéosurveillance dans notre ville devrait y contribuer.



30 000 ARBRES : AU-DELÀ DU SYMBOLE

La municipalité, anticipant l'hypothèse que nous serons 30 000 Brétignolais en 2030 (26 700 aujourd'hui), a entrepris de promouvoir l'idée de planter 30 000 arbres en 10 ans. L'idée est intéressante et le chiffre symbolique d'1 arbre par habitant est un levier de communication certain. Mais au-delà du symbole, du « coup médiatique », à moins d'un an des prochaines élections municipales, que faut-il penser du projet environnemental municipal, du moins pour ce que nous en savons ?

Fin avril, l'ADEMUB a communiqué ses questionnements et ses attentes sur ce projet d'envergure à l'équipe municipale. Tout d'abord précisons que nous incluons dans cette perspective la préservation des terres agricoles. En ce domaine, la municipalité a pris en compte une de nos revendications : une protection renforcée des terres agricoles. Administrativement, il s'agit du classement en « ZAP » (zone agricole protégée). Cela nécessite la modification de notre « Plan Local d'Urbanisme » (PLU), ce qui constitue une initiative exemplaire et novatrice dans notre agglomération.



Hêtre pourpre av. du Château La Fontaine

Cependant nous ne savons rien ni de la localisation des terrains concernés, ni de l'ampleur du classement. Brétigny est situé sur le front urbain. Avec 32% de logements sociaux notre ville satisfait déjà à ses obligations légales en la matière. En conséquence, classer en ZAP entre 250 et 300 hectares de nos terres agricoles serait envisageable et responsable. Nous espérons qu'une

concertation, incluant notre association, aura lieu sur le sujet.

Pour ce qui concerne le projet de planter 30 000 arbres en 10 ans, nous n'avons pour l'heure aucune visibilité sur ce qui est envisagé. Vaut-il tenir compte des abattages qui pourraient avoir lieu en parallèle sur l'espace public ou privé ?

Pour leur pérennité, ces plantations devront être faites « dans les règles de l'art » et dans le respect des contraintes. Les premières manifestations de cet enthousiasme municipal n'ont pas forcément obéi à ce principe élémentaire. Nous nous préoccupons aussi du type d'aménagement et du choix des essences. La plantation de haies vives ne devra pas être oubliée. Il faut transformer les chemins ruraux en continuités biologiques. Nous regrettons la « dévégétalisation » constatée chez certains particuliers, notamment au profit des murs pleins, véritables barrières à la continuité écologique, ou du remplacement d'espaces verts par des parkings automobiles. Plus globalement nous espérons une politique concertée en faveur de la biodiversité, comparable à ce que nous pratiquons en matière de « circulations douces », ce qui, somme toute, marche plutôt bien.

Un inventaire des arbres remarquables serait en cours. L'intention est louable mais ne faudrait-il pas associer la population à cette initiative et de surcroît, adopter **une charte de l'arbre**, comme l'ont fait d'autres villes ?

Mais les arbres ne sont que la partie la plus visible de notre environnement naturel. Plus généralement un inventaire de la

biodiversité à Brétigny est nécessaire ainsi qu'une carte des continuités biologiques. Les préoccupations liées aux impacts du dérèglement climatique ne trouveront de solutions raisonnables que si nous connaissons l'environnement sur lequel nous agissons et si nous pouvons mesurer les effets obtenus.



Chêne rouvre chemin de Bellevue

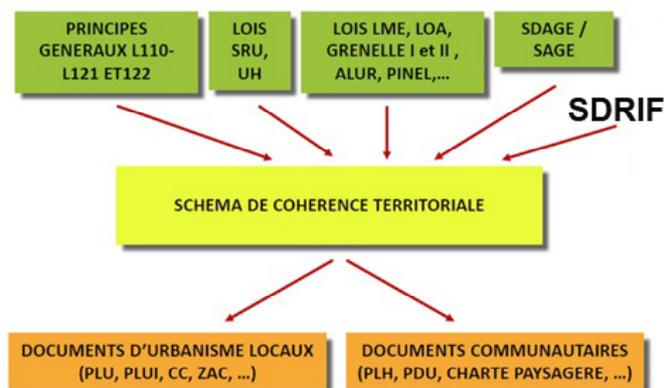
Nous avons cru comprendre que la municipalité aurait l'intention de reprendre la propriété du bois de Beaulieu, situé à proximité d'Auchan, sur l'autre rive de la RD19 et envisagerait de l'ouvrir au public. Sur ce point encore, nous attendons un travail de concertation car **le bois de Beaulieu est, et doit rester, une réserve de biodiversité**. Elle sera potentiellement en connexion avec les continuités biologiques en cours de restauration sur le site de l'ex-base aérienne.

En conclusion, si les orientations de la municipalité, sur la politique en faveur de la biodiversité, vont dans la bonne direction, elles arrivent un peu tardivement dans la mandature. Il serait nécessaire de parvenir à une meilleure lisibilité des projets et de faire de la concertation avec le monde associatif sur ce sujet qui est l'un des fondements de l'action municipale à l'avenir.

L'AGGLO FAIT SON SCOT, EN VASE CLOS

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

En Île-de-France, il est principalement une déclinaison du SDRIF (Schéma Directeur Région Île-de-France) adopté par le Conseil régional.



Le SCOT de la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne est censé s'imposer aux 21 communes qui la composent. Cependant, en dehors des objectifs en nombre de logements, il est, pour le reste, peu contraignant. Néanmoins il n'est pas inutile : situé dans la continuité du projet de territoire qu'il devrait mettre en œuvre, il permet au moins de susciter un « consensus dans les esprits » sur les politiques locales à mener. Malheureusement, nous constatons avec tristesse que son élaboration s'est faite à la dérobade et dans la précipitation. Les maires ont préféré l'entre-soi et il nous sera difficile d'influer sur le document que nous n'avons pu consulter que tardivement.

Pourtant, il aurait été possible d'aller plus loin et de manière plus indicative sans dépenser outrageusement. Bien qu'on note une évolution positive des sentiments des élus quant aux enjeux du développement durable, plusieurs critiques s'imposent à nous, notamment :

– Il y manque un ou plusieurs projets majeurs en matière d'énergies renouvelables.

– À notre connaissance, le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

de l'agglomération n'existe pas encore ; comment le SCOT peut-il prétendre en tenir compte ?

– L'un des points les plus critiques que nous relevons est qu'une part importante du SCOT s'appuie fortement sur le projet fantomatique (non financé à ce jour) de transport en commun en site propre de la RN20, estimé à 240 Millions d'euros en 2009 (!).

– Il faut que l'agglomération sorte de l'activité des entrepôts logistiques, consommatrice d'espace et déjà très présente sur notre territoire, et créatrice de peu d'emplois. Or, le SCOT élude cette question.

– S'il est enfin admis qu'il faut préserver les terres agricoles (et au passage aller vers le Bio local), l'agglomération ne s'impose aucune contrainte réelle pour y parvenir et ne remet en question aucun des gros projets d'urbanisation engagés. Nous sommes convaincus qu'il était possible de poser des jalons à l'horizon 2030 : **qu'il soit, par exemple, prévu au SCOT de classer au minimum 15% du territoire de l'agglomération en zone agricole protégée.**

Que d'occasions manquées !

NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

Depuis 5 semaines, l'ADEMUB organise et participe à la manifestation mensuelle, le premier vendredi du mois, à Brétigny, contre les pesticides. Des manifestations semblables ont lieu dans toute la France, de 18h30 à 19h30, à l'appel de Générations Futures, avec signature d'une pétition qui dépasse 620 000 signatures (dont 200 brétignolaises). Lors de notre AG 2019, la participation à cette action a été validée lors du vote du rapport d'orientation.

Les pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) agissent comme perturbateurs endocriniens, comme les phthalates, bisphénols, parabens, dioxines PCB.... Ils sont utilisés par tout un chacun et pas seulement par les agriculteurs et les jardiniers. Et les réglementations qui les concernent sont particulièrement hésitantes...

Les perturbateurs endocriniens agissent en mimant ou neutralisant l'action d'hormones, chez l'humain et l'animal, spécialement les hormones sexuelles et reproductives, et les hormones thyroïdiennes. Ils peuvent être à l'origine d'obésité, de diabète type 2 (« gras »), de cancers, de maladies chroniques (rhumatismes en particulier), troubles neurologiques, stérilité. Pathologies qui ont explosé parallèlement à l'augmentation de production et d'utilisation de substances chimiques organiques.

Leur action ne répond pas aux critères de toxicité utilisés (dose minimale toxique, dose létale...). Ils sont en effet nocifs à dose faible, nocivité variable selon le sexe, l'âge et l'exposition : Ils ont un effet cumulatif (effet « cocktail »). Le Roundup est ainsi 10 à 1000 fois plus toxique que le glyphosate (molécule découverte par Monsanto et tombée dans le domaine public) du fait d'adjuvants dont le POEA et l'APG. Or la majorité des tests de toxicité sont effectués sur le glyphosate seul.

(suite en page 5)

(suite de la page 4)

De plus leur effet affecte la descendance (au moins sur 3 générations, comme on peut le voir sur le modèle « distilbène » médicament prescrit en France de 1950 à 1977 en « prévention » de fausse-couche), non par action directe sur ADN mais sur son expression, bloquée ou stimulée par



des phénomènes de méthylation localisée des gènes.

Plus de précisions, sur le site nousvoulonsdescoquelicots.org, et sur les publications de Christian Vélot, Généticien Moléculaire à Orsay et vice-président de l'association CRIIGEN.

Et surtout venez nous rejoindre le **vendredi 5 juillet à 18h30** pour signer, faire signer la pétition, et faire la fête... si nous sommes assez nombreux. Le lieu : place du 11 novembre. A vérifier sur notre site.



Développement durable

DEVENIR LES PIONNIERS DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La Ferme de l'Envol, prototype du projet Sésame de 100 fermes innovantes en agroécologie sur le territoire de Cœur d'Essonne, prépare activement son installation sur les 75 ha de La Base à Brétigny.

Dans un contexte agricole et alimentaire en pleine mutation où la majorité de nos agriculteurs partiront à la retraite sans être remplacés, où l'exigence d'une alimentation saine, locale et accessible à tous s'impose dans le respect de la biodiversité, il était temps d'agir.

Agir, c'est ce que va faire Cœur d'Essonne avec le projet Sésame dont nous avons déjà parlé. Cette initiative innovante, proprement révolutionnaire, encouragée par l'Etat, déjà primée, prévoit l'installation d'une centaine de fermes agrobiologiques, réparties sur le territoire des 21 communes que compte notre communauté d'agglomération.

La première ferme de ce genre, le modèle, c'est la Ferme de l'Envol, située sur 75 ha de La Base à Brétigny-sur-Orge. L'autorisation d'exploiter a été délivrée par le Préfet de Région en juillet 2018. Il s'agit d'une ferme coopérative en polyculture-élevage avec des activités de maraîchage, notamment en AMAP, de production de blé avec fabrication de pain, d'arboriculture, de production de lait avec fabrication de fromage, d'élevage de poules avec production d'œufs... Toutes ces productions seront destinées à la consommation locale, familiale et collective.

Dans ce projet, l'ADEMUB a contribué au lancement de l'**AMAP du Blutin** pour la production de légumes, qui s'est constituée en association et recrute encore de nouveaux « amapiens »⁽¹⁾. Pour recenser les moyens et les acteurs incontournables de ce vaste projet, l'ADEMUB a participé à un travail de réflexion dans le cadre du Conseil local de Développement de l'Agglomération. De même, un questionnaire est mis à la disposition de tous sur le site de l'Agglo⁽²⁾. Soyons nombreux à y répondre pour que soient mieux prises en compte

nos attentes en tant qu'habitants et consommateurs. Le soutien de tous est indispensable à la réussite de cette transition vers une autre agriculture et de nouveaux modes de consommation.

La création de la société coopérative va être finalisée en juin de cette année. En septembre, sera lancée une grande campagne de financement participatif à laquelle tous pourront s'associer pour prendre des parts sociales (25,00 € la part). Tous les détails vous seront donnés à ce moment-là.

Le démarrage de l'activité maraîchage est prévu dès la saison 2020, la Ferme développant l'ensemble de ses activités à partir de 2021, le temps de la mise en place des infrastructures et de l'organisation de la Ferme.

1-Contact : amapdblutin@gmail.com

2-Site de l'Agglo :

<https://www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/mon-agglo-demain.html>

SÉSAME : APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION

UN QUESTIONNAIRE POUR MIEUX CERNER VOS ATTENTES



Vos réponses, en tant qu'habitant et consommateur, nous aideront à ajuster les axes de développement de ce grand projet.

➔ **RÉPONDEZ AU
QUESTIONNAIRE**

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE : L'ADEMUB FAIT CAMPAGNE

Nul n'ignore plus aujourd'hui combien se font déjà sentir les conséquences du dérèglement climatique sur notre vie quotidienne et, encore plus, sur celle de millions d'habitants de la Terre.

Sécheresses et désertification en hausse, tempêtes, tornades, inondations et immersion de zones côtières, forte réduction des espèces animales et végétales, nette

augmentation des migrations climatiques, etc.

Face à tous ces phénomènes au caractère de plus en plus catastrophique, l'ADEMUB, à son niveau, a lancé, dès cette année, sa campagne trisannuelle d'information et de sensibilisation.

Après la réunion publique d'information du 16 février dernier, cette campagne se poursuivra par la

manifestation du dimanche 16 juin à l'Espace Rencontres du Marché Couvert et il y aura **le temps fort de la Semaine d'Octobre !**

La Semaine d'Octobre...

Du dimanche 13 au samedi 19 octobre (... et une bonne partie du mois)

- **Le dimanche :**
Présentation d'une exposition, dialogue, information, animations à l'Espace Rencontres du Marché.
- **Jeudi 17 octobre :**
Ciné-débat au CINÉ 220
- **Animations durant tout le mois en divers lieux :**
Lycée, écoles, Centre socioculturel Nelson Mandela, médiathèque...

...Sans oublier votre agenda proche

Dimanche 16 Juin : de 10h à 12h à l'Espace Rencontres du Marché Couvert.

Dans le cadre de notre Campagne d'année : le **DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE** : Exposition, animations, dialogue avec les Brétignolais.

Samedi 7 septembre : **Forum des Associations**

Présence au Forum des associations avec présentation de nos actions et information sur la semaine d'octobre.

Tous les premiers vendredis du mois : de 18h30 à 19h30,

Participation à la campagne nationale « **NOUS VOULONS DES COQUELICOTS** » : signature d'une pétition pour obtenir l'interdiction des pesticides de synthèse partout en France et aussi à Brétigny ! Information sur le site et le compte Facebook de l'ADEMUB.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2019

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2019. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10